

Communiqué de presse

Paris, le 20 novembre 2023,

Première édition des Trophées de la parité : Le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA) récompense les acteurs qui s'engagent pour un développement social de la filière

Le Conseil national de l'Ordre des Architectes (CNOA) dévoile les résultats de la première édition des Trophées de la parité dans les agences d'architecture pour valoriser les initiatives paritaires et sociales des professionnels du secteur.

Cette initiative, dont la cérémonie s'est tenue mercredi 15 novembre, récompense les agences d'architecture qui s'engagent en faveur de la parité, de la qualité de vie au travail et qui mettent en place des initiatives innovantes.

Le secteur des agences d'architecture en France comprend près de 15 000 associés et 40 000 salariés, rassemblés dans des agences de tailles très diverses et installées sur tout le territoire français. Si de plus en plus de femmes sont architectes (la part des femmes architectes a doublé en 20 ans), le sujet du respect de la parité femme/homme dans toutes ses dimensions demeure important. A ce titre, les agences d'architecture sont nombreuses à se saisir de ces sujets et à développer des actions concrètes en matière de développement de carrière, de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, de parentalités, d'égalité de rémunération entre les femmes et hommes, de non-discrimination et de dispositifs de prévention.

Hélène Fernandez, directrice de l'architecture au ministère de la Culture, et marraine de cette première édition, a souligné l'importance de valoriser et donner de la visibilité aux parcours des femmes dans le secteur de l'architecture, un secteur en très forte féminisation avec aujourd'hui 61% de femmes étudiantes dans nos écoles d'architecture et dont les parcours professionnels sont ensuite très diversifiés.

La présidente de l'Ordre des architectes, Christine Leconte, s'est félicitée de la remise de ce nouveau prix. Selon elle, si les femmes sont nombreuses à exercer dans l'architecture, il demeure un déficit de femmes qui arrivent à se mettre en avant, même quand elles sont cheffes d'entreprise. Les Trophées de la parité sont donc l'occasion de valoriser des parcours modèles, et un élément important d'un travail plus large sur les thèmes de l'égalité, la lutte contre le harcèlement et la discrimination, qui pourra se poursuivre notamment par un travail commun avec les acteurs de la profession et les services de l'État.

Le Conseil national de l'Ordre des architectes en quelques mots :

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes se compose de **17 Conseils régionaux** et d'un **Conseil national** ; et représente les **30 000 architectes** de France.

En déclarant l'architecture d'intérêt public dans l'article 1^{er} de la loi, le législateur a confié à l'Ordre une **mission de service public**, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture.

L'Ordre des architectes veille à **l'organisation de la profession d'architecte**, participe à **l'enseignement de l'architecture**, et à **l'organisation de la formation des architectes**.

Enfin, l'Ordre des architectes **promeut la qualité et la diffusion de la culture architecturale** et **représente la profession auprès des pouvoirs publics**.